

REFLEXIONS SUR LES DIFFICULTES DE L'AMENAGEMENT TOURISTIQUE

Pour le confort du touriste faut-il tuer le site ? les exemples de massacres de sites par les aménagements touristiques ne manquent pas ; s'il en faut un de plus, allez voir ce qu'est devenu Port-Racine, « le plus petit port de France », dans la Hague. Il est toujours là certes, et personne ne s'est avisé de le modifier en quoi que ce soit.

— Alors qu'y a-t-il donc ?

Vous ne tarderez pas à vous en rendre compte lorsque venant d'Omonville-la-Rogue et arrivé à la hauteur de Jardeheu vous vous préparez à jouir du magnifique panorama d'ensemble de l'anse Saint-Martin. Avant que vous n'ayez repéré le petit Port-Racine modestement blotti à l'extrémité de l'anse, votre regard sera vivement détourné par le parking nouvellement aménagé qui lui fait pendant de l'autre côté de la route.

D'un côté le joyau du passé, de l'autre, l'affreux cancer du modernisme.

Et vous n'aurez plus du tout envie de vous arrêter, car toute poésie a disparu de ce coin. C'est avec beaucoup d'amertume que vous continuerez votre chemin, vous demandant si à leur tour d'autres coins si chers de notre Hague ne vont pas être enlaidis à jamais avec les meilleures intentions du monde.

Mais où est donc la solution ? Certes en ne modifiant rien de ce qui est actuellement, on évitera ce genre de reproches ; mais alors, il ne faut plus inviter les touristes à venir chez nous puisque les routes actuelles ne peuvent en admettre qu'un très petit nombre. La solution n'est-elle pas dans un juste milieu ? Elargissons la route partout où cela est possible, sans grave atteinte au pittoresque, laissons quelques passages resserrés lorsque cette route serpente entre deux collines verdoyantes ou lorsqu'elle longe un vieux manoir. Les autos devront ralentir, est-ce vraiment un mal ?

Pour les parkings ne peut-on les prévoir un peu en retrait, masqués par un rideau de verdure afin qu'ils ne fassent pas plaie dans le paysage ? Un panneau discret indiquerait l'entrée de ces parkings et leur distance. Qui refuserait de faire quelques pas pour jouir plus tranquillement d'un beau paysage ?

L. LECOURTOIS.

N.D.L.R. Un exemple analogue nous est fourni dans l'un des plus jolis sites du Cap-Sizun, au petit port de Brézellec.

« MAISONS PAYSANNES DE FRANCE »

C'est peut-être la merveilleuse richesse de la France en cathédrales et églises, châteaux et monuments divers, qui nous a conduits à négliger cette autre richesse architecturale que constituent nos modestes maisons paysannes, combien dignes, elles aussi pourtant, d'être conservées. Beaucoup d'entre elles tombent en ruine ; d'autres, sous le prétexte d'une modernisation par ailleurs bien légitime, sont dénaturées et enlaidies, encadrées de hangars métalliques et de constructions modernes. Si, dans nos villes, quelques mesures ont enfin été prises pour préserver les quartiers d'architecture ancienne, dans les campagnes, en revanche, la plus grande liberté est encore laissée au mauvais goût, voire au vandalisme.

Nombreux, pourtant, sont les pays étrangers (Angleterre, Scandinavie, etc...) qui ont conservé avec amour leurs maisons paysannes, tout en les dotant d'un confort enviable. Ils savent qu'ils possèdent là un patrimoine dont la sauvegarde leur paraît élémentaire. Ils savent aussi que l'homme vit plus heureux dans une maison « humaine » que dans une cubique cellule de ciment.

Rassembler tous ceux qui souhaitent la sauvegarde de l'architecture paysanne française et la protection du paysage rural qui lui tient lieu d'écrin ; mieux informer ceux qui, propriétaires d'une maison des champs, veulent la restaurer dans son essence ; tenter enfin d'intéresser les pouvoirs publics à une tâche dont ils auraient dû, eux-mêmes, prendre l'initiative : tel est le triple objectif de l'Association « MAISONS PAYSANNES DE FRANCE », récemment constituée par le Dr A. CAYLA et M. R. FISCHER, Agrégé de l'Université. Son siège social est 260, rue Saint-Jacques, Paris-5^e (Adhésion 15 F - C.C.P. Paris 22.619-99).